

**Conseil Syndical du 09 décembre 2020
Conseil effectué en téléconférence**

Ordre du jour dans la convocation en annexe.

Présents : Jean-Claude BENNERY, Gérard DENIS, Christophe DUPONT, Denis FOURNIER, Fernand GOURLOT, Claude LANCRENON, Bernard LELEU, Stéphanie RAMETTE, Jérôme RICOU, Guy TOUCHARD, Françoise ABSOLU, Michel KLINGEMANN, Jack NIOCHE, Philippe BALIN, Raphael RAMETTE, Sandrine LEROUGE, Olivier NIOCHE

Absents excusés : Didier CHATELLIER

Participants à titre consultatif : Hugo LEPETIT (permanent de l'ASRL)

Claude LANCRENON en tant que président ouvre la séance à 19h et remercie les syndics présents. Il en profite pour remercier Christophe DUPONT qui organise cette réunion en téléconférence par Zoom.

Approbation du compte rendu du conseil syndical du 04 novembre 2020

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents et représentés

Retour les commissions techniques

Bernard LELEU rapporte que le groupe explore plusieurs sujets pour préciser les besoins, les principaux sont les débits, les sables et la vase. Une visite sur le terrain a été organisée à la carrière de Darvoy, une autre à l'embouchure du Dhuy et sur l'ancien bassin de décantation de Gobson. L'autre sujet évoqué lors de ces réunions est l'avenir du Ratodo, actuellement stocké et non utilisé dans les locaux de l'ASRL depuis 2014. Claude LANCRENON précise qu'il faut faire une analyse des besoins avant d'envisager sa réutilisation.

Un sondage a été effectué au niveau de Gobson à l'aide d'une tige métallique, ce sondage a révélé une hauteur de vase d'environ 80cm avec des sédiments de plus en plus fin d'amont en aval. Il a été aussi observé que le fond du bassin apparaît particulièrement plan, montrant sa structure artificielle.

Plusieurs syndics déplorent le fait que ce barrage ait été détruit, ils rappellent que l'emplacement était propice pour ce bassin de décantation, facile d'entretien, avec un

impact visuel réduit et pouvant être curé facilement car longé d'un chemin de maintenance.

Michel KLINGEMANN demande si un curage en amont n'est pas possible vu qu'un curage en aval semble compliqué à mettre en place du fait d'un manque d'accessibilité. Le président rappelle que le Dhuy est de la responsabilité du SIBL, c'est pourquoi une rencontre avec le président du SIBL a été organisée fin novembre afin de mettre en place un diagnostic partagé. Un prochain rendez-vous sera effectué en janvier. Il précise aussi que les deux entités ASRL et SIBL travaillent en étroite collaboration.

Jack NIOCHE questionne sur l'étude qui doit être réalisée pour le remplacement de la grille du Parc Floral, Bernard LELEU explique que cette grille dans la configuration actuelle « freine » les apports des deux principales sources du Loiret. Claude LANCRENON précise que deux études simultanées ont été lancées, l'une par Polytech et l'autre par ORLEANS Métropole, l'ASRL a donc mis en contact ces deux acteurs.

Intervention sur l'aménagement des berges du Loiret

Sandrine LEROUGE présente un Powerpoint reprenant le projet d'aménagement des berges du camping d'OLIVET, ces travaux devaient commencer en octobre mais ont été retardés pour diverses raisons mais seront effectués avant la réouverture du camping. Des berges en pentes douces seront créées afin de mieux appréhender les changements de niveaux, d'être plus naturel pour la faune et la flore et diminuer le risque de glissement et d'affaissement des terrains. Ce projet s'inscrit dans une continuité de 6 an commencée en 2019 avec le bras de la reine blanche avec une vingtaine de mètres de berge renaturalisée par an. Les pentes douces seront réalisées avec des boudins de coco pré plantés en hélophytes et disposant d'un grillage anti-ragondin. Elle précise qu'une descente à canoë va être créée au niveau de la pointe du camping afin de ne pas détériorer les nouvelles berges.

Après plusieurs questions de syndics, elle précise que la pente empiètera « un peu » sur la rivière, que les berges les plus abimées seront faite en priorité et qu'un inventaire des espèces d'arbres avait été réalisé afin de ne pas enlever d'essences rares. Les syndics précisent que la nouvelle pente ne doit pas trop empiéter afin d'assurer le passage de bateaux notamment pour le club d'aviron et la barge de travail de l'ASRL.

Bernard LELEU demande si l'enlèvement du banc de sable à la confluence du Dhuy est toujours prévu en même temps que les travaux sur les berges ce à quoi Sandrine LEROUGE répond qu'une étude et un appel d'offre ont été lancés.

Chantier du pont Cotelle

Guy TOUCHARD présente le projet de travaux sur le pont Cotelle, le pont sera d'un seul tenant sans structure dans le lit de la rivière, deux bassins de rétention vont être créés pour le déshuilage et la décantation des eaux pluviales, toute la chaussée ainsi que les eaux venant du coteau seront captées par ce bassin puis rejetées dans le bras de Bou. Michel KLINGEMANN demande à ce que l'on veille à l'entretien de ces bassins. Ce à quoi Guy TOUCHARD répond que nous allons nous renseigner à ce sujet. Le début des travaux sont prévus pour mars pour le passage des réseaux puis en juin pour la déconstruction. Les travaux sont initialement prévus pour une durée de 18 à 22 mois.

Chantier de Co 'Met

Christophe DUPONT rappelle aux syndicats qu'une concertation a eu lieu entre l'ASRL, ORLEANS Métropole et Bouygues, une continuité d'accès sur la partie amont afin de réaliser l'entretien a été demandée par l'ASRL. Cette demande n'ayant pas été reçue, ORLEANS Métropole devra entretenir ou faire entretenir par un autre prestataire cette partie du bras des Montées. Guy TOUCHARD demande à ce que cet engagement soit écrit et que l'ASRL veille à cette gestion.

Les questions portent ensuite sur le système de pompe à chaleur et la captation et les rejets d'eau dans la nappe souterraine, questions qui restent à l'heure actuelle sans réponse. Quel volume ? A quelle profondeur ? A quel endroit ? A quelle température ? (la climatisation entraînant un retour d'eau plus chaude dans la nappe)

Point finances

Le président présente l'augmentation de 1% de la redevance riverain pour 2021, par exemple cette inflation porte les droits fixes de 89.47€ pour 2020 à 90.36€ pour 2021, le forfait linéaire de 7.44€ pour 2020 à 7.51€ pour 2021.

La redevance navigation est abandonnée afin de se mettre en conformité avec la loi sur l'eau et les milieux aquatiques.

Cette augmentation est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Suit la présentation du budget primitif 2021 présenté par le tableau ci-contre.

Simulation budget primitif - Présentation par opération et chapitre 885 - ASRL / 1 - ASSOCIATION SYNDICALE RIVIERE DU LOIRET / 2021	Date : 09/12/2020 15:46
---	-------------------------

Hypothèse BP 1 toutes modifs acceptées	Exercice précédent				Exercice courant Simulé				Notes / Observations
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1)+(2)	% Total budget / Budget voté précédent	
Non renseigné									
Dépense									
011 Charges à caractère général	24 800,00	73 034,00	27 765,36	38,02		25 034,02	25 034,02	34,28	
012 Charges de personnel et frais assimilés	75 200,00	89 200,00	83 011,06	93,06		88 500,00	88 500,00	99,22	
023 Virement à la section d'investissement	20 987,62	20 987,62	0,00	0,00		2 732,99	2 732,99	13,02	
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	14 497,75	0,00	0,00					
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 512,38	16 010,13	14 497,75	90,55		1 232,99	1 232,99	7,70	Dotation aux amortissements : bien n°89.Dotation aux amortissements : bien n°94.Dotation aux amortissements : bien n°90.Dotation aux amortissements : bien n°95.Dotation aux amortissements : bien n°92
13 Subventions d'investissement	22 500,00	30 500,64	0,00	0,00		3 965,98	3 965,98	13,00	
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00					
21 Immobilisations corporelles	0,00	17 000,00	14 745,76	86,74					
65 Autres charges de gestion courante	0,00	16 006,00	254,13	1,59		15 300,00	15 300,00	95,59	
67 Charges exceptionnelles	100,00	100,00	0,00	0,00		500,00	500,00	500,00	
Total Non renseigné - Dépense	145 100,00	277 336,14	140 274,06	50,58		137 265,98	137 265,98	49,49	

SIMUL_BP_E_CHAPITRE_OPERATION

Simulation budget primitif - Présentation par opération et chapitre

Page 1 sur 2

Simulation budget primitif - Présentation par opération et chapitre 885 - ASRL / 1 - ASSOCIATION SYNDICALE RIVIERE DU LOIRET / 2021	Date : 09/12/2020 15:46
---	-------------------------

Hypothèse BP 1 toutes modifs acceptées	Exercice précédent				Exercice courant Simulé				Notes / Observations
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1)+(2)	% Total budget / Budget voté précédent	
Non renseigné									
Recette									
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00	77 940,00	77 940,00	100,00					
021 Virement de la section de fonctionnement	20 987,62	20 987,62	0,00	0,00		2 732,99	2 732,99	13,02	
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 512,38	16 010,13	14 497,75	90,55		1 232,99	1 232,99	7,70	Dotation aux amortissements : bien n°84.Dotation aux amortissements : bien n°92.Dotation aux amortissements : bien n°88.Dotation aux amortissements : bien n°90.Dotation aux amortissements : bien n°95
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	14 497,75	0,00	0,00					
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	25 000,64	25 000,64	100,00					
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	113 900,00	113 900,00	117 135,51	102,84		124 500,00	124 500,00	109,31	
74 Dotations, subventions et participations	8 700,00	8 700,00	8 749,58	100,57		8 800,00	8 800,00	101,15	
75 Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	1,82	0,00					
77 Produits exceptionnels	0,00	300,00	300,00	100,00					
Total Non renseigné - Recette	145 100,00	277 336,14	243 625,30	87,84		137 265,98	137 265,98	49,49	

SIMUL_BP_E_CHAPITRE_OPERATION

Simulation budget primitif - Présentation par opération et chapitre

Page 2 sur 2

Ce budget intègre l'augmentation de 1% de la redevance riverain et l'abandon de la redevance navigation ainsi qu'une augmentation du taux horaires des travaux

réalisés par l'ASRL. L'augmentation proposée est de monter à 25€ le taux horaire. Après un échange entre syndics, certains trouvant ce taux trop faible par rapport au coût réel des interventions. Un coût horaire de 30€ est soumis aux syndics. Cette augmentation est adoptée à 16 voix pour et une abstention.

Le budget primitif présenté ne prenant pas en compte cette valeur, le président propose d'agréments les chapitres 011 et 70 de 5000€ supplémentaires afin de respecter les précédents votes.

Le budget intégrant cette dernière proposition est adopté à 16 voix pour et une abstention.

Questions diverses

Le président annonce qu'un apéritif dinatoire sera organisé par l'ASRL le 22 janvier à 19h.

La séance est close à 21h30.

Le président de séance
Claude LANCRENON

Le secrétaire de séance
Hugo LEPETIT